

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LE HANDICAP

FICHE D'INSCRIPTION

TITRE DU FILM :

RÉALISATEUR (TRICE) (S) - NOM :

PRENOM :

PAYS DE PRODUCTION :

ANNÉE DE CRÉATION :

DUREE :

SYNOPSIS EN FRANÇAIS (de préférence) OU EN ANGLAIS :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

FORMAT DE CAPTATION : FORMAT DE PROJECTION :

LANGUE D'ORIGINE DU FILM :

SOUS-TITRAGE ? (Cocher les cases correspondantes)

En français OUI NON

En anglais OUI NON

Pour les sourds et malentendants OUI NON

AUDIO-DESCRIPTION ? (Cocher la case correspondante) OUI NON

GENRE :

• COMPÉTITION COURTS-MÉTRAGES :

Film de fiction	<input type="checkbox"/>	3e ange (bizarre, étrange, indéfinissable)	<input type="checkbox"/>
Film documentaire	<input type="checkbox"/>	Film jeunesse	<input type="checkbox"/>
Film d'animation	<input type="checkbox"/>		

• **COMPÉTITION LONGS-MÉTRAGES**

Film de fiction

Film documentaire

• **SELECTION HANDICAP INTERNATIONAL (Jury Spécial) :**

Courts-métrages (fiction, documentaire, animation...)

NOM DE LA SOCIÉTÉ DE

PRODUCTION :

ADRESSE (DE LA PRODUCTION OU

PERSONNELLE) :

CODE POSTAL : VILLE :

PAYS.....

TELEPHONE : E-MAIL :

Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants-droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).

DATE :

NOM et FONCTION :

TAMPON ET SIGNATURE DU RESPONSABLE:

FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR LE HANDICAP

ARTICLE 1 : Définition

Le Festival International du Film sur le Handicap (FIFH) est constitué de sélections de courts-métrages de six minutes (hors génériques) et de longs-métrages (films de fiction et documentaires), ainsi que d'une programmation de longs-métrages français et internationaux. Ce festival est organisé par l'association Le Festival International du Film sur le Handicap.

Le Festival International du Film sur le Handicap est consacré aux rencontres entre les spectateurs et les professionnels et passionnés du cinéma et de la culture, associations, entreprises, fondations, etc., sur le thème du handicap sous toutes ses formes.

ARTICLE 2 : Édition

Le Festival International du Film sur le Handicap se déroule chaque année à Cannes et dans les villes participantes.

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription

- Les films doivent être impérativement inscrits par l'un des ayants-droit du film (réalisateurs, producteurs, distributeurs).
- Les films inédits n'ayant jamais été diffusés y compris sur internet et dont ce serait la première participation à un festival seront privilégiés.
- Les courts-métrages proposés en compétition, quelle que soit la catégorie, doivent durer six minutes génériques non compris.
- Seuls les films réalisés par des équipes professionnelles peuvent participer au Festival International du Film sur le Handicap. Aucun film amateur n'est accepté.

Sous-titrages :

- Les courts métrages français peuvent être fournis sans sous-titrage pour le comité de sélection. Les films retenus pour participer au festival devront être fournis en version sous-titrée française.
- Les courts métrages internationaux doivent être fournis pour le comité de sélection en version sous-titrée française ou anglaise. Les films retenus pour participer au festival devront être fournis en version sous-titrée française ou anglaise
- Les longs métrages français peuvent être fournis sans sous-titrage pour le comité de sélection. Les films retenus pour participer au festival devront être fournis en version sous-titrée française.
- Les longs métrages internationaux doivent être fournis pour le comité de sélection en version sous-titrée française ou anglaise. Les films retenus pour participer au festival devront être fournis en version sous-titrée française ou anglaise
- Les candidats qui possèdent une version en audio-description de leur film pourront la transmettre également.

Support :

- Il appartient au candidat de s'assurer que les films communiqués soient en parfaite condition de lecture pour le comité de sélection.
- Pour les candidatures uniquement, le festival accepte les copies aux formats standards : NTSC 720x486, PAL 720x576, MOV, lien privé vers un site où le film est visible.
- Pour les films sélectionnés, les candidats devront renvoyer leur film au format MOV HD 1280x720 ou 1920x1080 et DCP (pour les longs métrages). Ce renvoi devra se faire dans les 30 jours à compter de la date de réponse du comité de sélection. Le non-respect de ce délai entraînerait le retrait du film de la sélection.

Les inscriptions sont gratuites et sont ouvertes du 15 novembre au 31 mars 2017 inclus pour les longs-métrages et jusqu'au 30 juin 2017 inclus pour les courts métrages.

- Pour une inscription plus rapide, les films peuvent être inscrits via **Shortfilmdépot** <https://www.shortfilmdepot.com/>
- Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site officiel du festival : <http://festival-international-du-film-sur-le-handicap.fr/>
Après avoir téléchargé et pris connaissance du règlement, les candidats doivent retourner par courrier : la fiche d'inscription complétée et signée, le règlement signé, une copie du film sur support DVD (ou simultanément via des plateformes de type Dropbox, Wetransfer).

Le tout est à envoyer à l'adresse suivante :

Festival International du Film sur le Handicap
Le Panoramique B2
810 avenue de Maurin - 34000 Montpellier

Les candidats devront aussi envoyer par courrier électronique les éléments d'information suivants :

- trois photos du film et une photo du réalisateur (format tiff ou jpeg/résolution 300 dpi),
- une brève biographie du réalisateur (5 lignes environ).

katia@fifh.eu

flavia.vargas@festival-international-du-film-sur-le-handicap.fr

NB1 : Un même réalisateur peut proposer plusieurs films. Il est possible de les regrouper sur le même support DVD ou envoi Wetransfer. Dans ce cas, une fiche d'inscription distincte par film est toutefois demandée.

NB2 : Les frais postaux sont à la charge du candidat.

NB3 : Les œuvres non choisies pour les sélections définies à l'article 4 peuvent être invitées par les organisateurs du festival à être projetées hors compétition.

L'inscription d'un film entraîne l'autorisation tacite pour une durée d'un an au profit de l'Association du FIFH de publier et de diffuser dans ses supports, notamment programmes

imprimés, site internet, dossiers de présentation...des éléments (extraits, images, textes...) tirés du film en vue de sa promotion ainsi que l'ensemble des informations fournies par les participants, dont notamment leur photo, les photos tirées du film, sauf stipulation contraire signifiée par écrit reçue au plus tard un mois avant le début du Festival.

Le Participant garantit disposer des droits de toutes natures relatifs au film, à tous les éléments et aux clichés photographiques qu'il aura adressés et garantit l'Association contre tout recours de tiers à ce sujet.

ARTICLE 4 : Les sélections

Les films sélectionnés pour le Festival International du Film sur le Handicap seront classés dans une des rubriques suivantes :

- Courts-métrages d'animation
- Courts-métrages documentaires
- Courts-métrages de fiction
- Courts-métrages jeunesse
- Courts-métrages 3^e ange (bizarre, étrange, indéfinissable).
- Longs-métrages documentaire
- Longs-métrages de fiction

ARTICLE 5 : Sélection

Un comité de sélection visionnera les œuvres des candidats afin d'établir la sélection officielle. La liste des films sélectionnés sera communiquée sur le site du festival après que les participants aient été prévenus par mail.

Certains films sélectionnés par le FIFH feront partie d'un programme proposé aux festivals partenaires en vue d'être diffusés. Les films choisis par le FIFH pour intégrer ce programme feront l'objet d'une convention spécifique qui sera établie à part entre le FIFH et les réalisateurs/producteurs.

La direction artistique du festival décide souverainement de la sélection et des sections dans lesquelles les films seront programmés.

ARTICLE 6 : Jury et Prix

Le jury sera composé de professionnels du cinéma, de la culture et de l'audiovisuel, invités par le Festival International du Film sur le Handicap.

Les prix suivants seront décernés :

- Prix du meilleur court-métrage d'animation
- Prix du meilleur court-métrage documentaire
- Prix du meilleur court-métrage de fiction
- Prix du meilleur court-métrage 3^e ange
- Prix du meilleur court-métrage jeunesse
- Prix du meilleur long-métrage fiction
- Prix du meilleur long-métrage documentaire
- Prix Pascal Duquenne (prix du jury pour un long métrage)
- Un Prix d'Honneur sera décerné à une personnalité.

ARTICLE 7 : Sélection, jury et Prix Handicap International

Dans le cadre d'un partenariat entre le FIFH et Handicap International, une « sélection Handicap International » a été créée. Un jury spécial et indépendant représentant l'association récompensera un film de leur choix issu de cette sélection et un prix spécifique d'importance qu'Handicap International révélera le jour même sera remis au réalisateur.

ARTICLE 8 : Droits

Les candidats retenus cèdent au Festival International du Film sur le Handicap, sans contrepartie, le droit de diffuser les films sélectionnés pour le jury et pour la presse, ainsi que pour les projections publiques du festival.

Les candidats retenus cèdent aussi le droit de reproduction d'images ou d'extraits du ou des films sélectionnés pour diffusion sur le site web du festival et ses supports de communication.

Le Festival International du Film sur le Handicap décline toute responsabilité en cas d'emprunt par des tiers d'images ou de musiques des films sélectionnés.

Tout matériel envoyé ne sera pas restitué et sera conservé dans les archives du FIFH. L'Association du Festival International du Film sur le Handicap est chargée de régler les cas non prévus au règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée.

Toute candidature à l'édition du Festival International du Film sur le Handicap, implique l'acceptation du présent règlement.

Date :

Nom et fonction :

Tampon/signature du responsable :